

DÉCISION EUPOL COPPS/1/2005 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ**du 16 novembre 2005****relative à la nomination du chef de mission/commissaire de police de la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS)**

(2005/836/PESC)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 25, troisième alinéa,

vu l'action commune 2005/797/PESC du Conseil du 14 novembre 2005 concernant la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens⁽¹⁾, et notamment son article 11, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) L'article 11, paragraphe 2, de l'action commune 2005/797/PESC prévoit que le Conseil autorise le comité politique et de sécurité à prendre les décisions pertinentes conformément à l'article 25 du traité, y compris la décision de nommer un chef de mission/commissaire de police sur proposition du secrétaire général/haut représentant.
- (2) Le secrétaire général/haut représentant a proposé de nommer M. Jonathan McIvor,

DÉCIDE:

Article premier

M. Jonathan McIvor est nommé chef de mission de la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS), à compter du jour où la mission est lancée. Jusqu'à cette date, il agit en tant que chef de l'équipe de planification.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Elle est applicable jusqu'au 31 décembre 2006.

Fait à Bruxelles, le 16 novembre 2005.

Par le comité politique et de sécurité

Le président

J. KING

⁽¹⁾ JO L 300 du 17.11.2005, p. 65.